

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
RAPPORT ANNUEL 2012





Le 1^{er} mars 2013

L'honorable Marie-Claude Blais, Q.C.
Ministre de la Justice et de la Consommation par intérim
Province du Nouveau-Brunswick
Boîte postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Madame la ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et en conformité avec l'article 19.9 de la *Loi sur les assurances*, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'année civile 2012. Le rapport contient un survol de nos activités pour l'année ainsi que les états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul D'Astous'.

Paul D'Astous
Président et chef des opérations
Commission des Assurances du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Lettre au ministre	1
Mot du président et chef de la direction	5
La Commission	6
Membres	6
La mission	6
Gouvernance de la Commission	7
Obligation de rendre compte	7
Le marché du Nouveau-Brunswick	8
Territoires	10
Protection minimale d'assurance automobile requise au Nouveau-Brunswick	11
Facility Association	11
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	13
Processus d'examen des tarifs	13
Dépôts de demandes de tarifs annuels	14
Le système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres (système CLEAR)	18
Primes d'assurance	18
Atlantique – Dix pires résultats – Modèles 1999-2011 – Fréquence des vols	19
Formation au niveau de la commission	20
Association des autorités de réglementation en matière d'assurance automobile au Canada	20
Les Ados contre l'alcool au volant	20
Alcool au volant	21
Distraction au volant	21
Annexe A	
Résumé des examens de tarifs 2012	23
Annexe B	
États financiers vérifiés de l'exercice financier 2011-2012 (au 31 mars 2012)	43



Mot du président et chef de la direction

Paul D'Astous

Remplir le mandat de la Commission

Il me fait grand plaisir de présenter le huitième rapport annuel de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick pour l'année civile 2012. Ce rapport témoigne du fait que la CANB a rempli le mandat qui lui a été imposé par la loi de veiller à la stabilité des tarifs d'assurance automobile approuvés et de s'assurer que les écarts tarifaires entre les territoires soient justes et raisonnables. Huit ans après la création de cette Commission, les contribuables néo-brunswickois continuent de profiter de tarifs d'assurance automobile parmi les plus bas au pays. Ces faibles tarifs sont une réalité malgré le fait que l'économie soit toujours en processus de se rétablir de la crise financière et économique de 2008. L'approche de la CANB a toujours été cohérente depuis sa création en 2004. Notre objectif a sans cesse été d'assurer la stabilité et la prévisibilité au sein du marché. Je crois que tout le monde en profite lorsque ces deux objectifs sont rencontrés.

Tarifs globaux pour 2013

Les récents dépôts de demande de tarification pour véhicules de tourisme font présager de nouvelles réductions tarifaires de l'ordre de 2,5 à 3 p. 100 pour 2013. En se basant sur les 20 compagnies faisant affaire au Nouveau-Brunswick les plus performantes (mesurées en nombre de polices souscrites), ces réductions entraîneront une prime moyenne d'environ 701 \$. Ce sera la neuvième année consécutive de réductions tarifaires. Voilà l'indication d'un marché de l'assurance automobile hautement concurrentiel au Nouveau-Brunswick. Au début des années 2000, la disponibilité de l'assurance dans certaines régions était un enjeu majeur et pour certains contribuables, la Facility Association (FA) était le seul assureur disponible. Toutefois, l'impact des réformes passées a eu l'effet désiré et la part de marché de la FA a chuté de 4,9 p. 100 en 2002 à un raisonnable 1,7 p. 100 comme nous le voyons dans le marché d'aujourd'hui.

Efficience et efficacité de la Commission

En 2012, la Commission a lancé une demande de proposition concernant ses services actuariels. Ce processus a permis à la Commission d'en explorer les exigences et de redéfinir les services actuariels de l'extérieur requis pour remplir son mandat. En même temps, nous avons mis sur pied une composante éducative afin d'assurer le perfectionnement professionnel continu des membres et du personnel de notre Commission. Richard Gauthier, partenaire chez

PricewaterhouseCoopers LLP, Canada et son équipe, ainsi que Jacqueline Friedland, partenaire chez KPMG LLP et son équipe, ont été retenus en qualité d'actuaire conseil de la Commission en 2012. La nouvelle approche que nous avons mise sur pied avec PwC et KPMG a donné lieu à un processus d'examen beaucoup plus efficace et efficace.

En outre, la Commission a continué de perfectionner son processus interne pour les demandes de tarification. Le personnel effectue une quantité de plus en plus importante de travail d'examen à mesure qu'il améliore sa formation et qu'il acquiert plus d'expérience. Il en résulte un examen plus efficace des demandes de tarification.

Partenariat continu

Cette année marquait la fin de mon mandat de deux ans en qualité de président de l'Association des autorités de réglementation en matière d'assurance automobile au Canada (CARR). Moi-même, ainsi que le directeur administratif, Kevin Duff, allons continuer à exercer un rôle de leadership dans l'association CARR. En outre, certains membres de la direction et du personnel de la CANB assument des présidences ou sont membres de divers comités CARR. L'Association a réalisé de nombreuses étapes clés dans une multitude de recherches liées à l'industrie en plus de créer un environnement favorable aux meilleures pratiques entre les juridictions. La Commission est déterminée à continuer de travailler avec CARR.

Notre partenariat continu avec Les Ados contre l'alcool au volant (TADD) a expiré en 2012. La Commission continuera de commanditer la classique annuelle du Tournoi de golf TADD mais au-delà de cette activité, elle n'a aucune association directe avec TADD. La Commission a néanmoins joué un rôle majeur dans l'organisation de l'embauche d'un directeur exécutif à temps partiel pour TADD. Le nouveau directeur exécutif a pris en charge toutes les fonctions administratives ainsi que le développement de nouveaux chapitres TADD au sein du Nouveau-Brunswick.

Culture de collaboration

Sans la collaboration de tous les intervenants et intervenantes, qu'ils soient consommateurs, fournisseurs d'assurances, membres ou employés de la Commission ou d'autres autorités de réglementation, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick n'aurait pas été en mesure de remplir adéquatement le mandat qui lui est dévolu par la loi.

Le travail effectué à la Commission ne pourrait se faire sans la présence de notre personnel dévoué et le soutien des membres de cette commission. Au personnel et aux membres, je dis donc – merci pour votre travail et votre dévouement. J'ai grand plaisir à travailler avec une aussi bonne équipe. En ces temps difficiles, la culture de collaboration de tous les intervenants nous a permis de naviguer avec plus d'aisance au sein de l'industrie complexe de l'automobile.

La Commission

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB ou la Commission) est un tribunal administratif quasi judiciaire établi par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 en tant qu'organisme chargé de la réglementation des tarifs d'assurance automobile avec supervision générale des tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. La CANB est un organisme autonome qui fonctionne indépendamment du gouvernement.

La *Loi sur les assurances* requiert que les assureurs déposent leurs demandes de tarifs au minimum une fois tous les 12 mois. Tous les dépôts de demandes sont examinés afin de faire en sorte que les tarifs projetés soient justes et raisonnables.

En plus de son PDG, Paul D'Astous, la Commission emploie un personnel de sept personnes.

Membres

La commission des assurances du Nouveau-Brunswick est composée de dix membres suivants :



Paul D'Astous
Chair



Vince Duff
Vice-Chair



Ferne Ashford



Kenneth Cochrane



Gérard Hall



Maurice Harquail



Francine Kanhai



Al Kavanaugh



Georges Leger



Matthew Tweedie

La mission

La mission de la Commission consiste à réglementer les tarifs d'assurance automobile établis en application de la *Loi sur les assurances* pour toutes les compagnies faisant affaire dans la province du Nouveau-Brunswick et à assurer l'équité procédurale pour toutes les parties comparissant devant la Commission. La Commission s'assurera que les tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick sont :

- justes et raisonnables et, dans la mesure du possible :
- basés sur l'expérience du conducteur néo-brunswickois
- basés sur l'expérience des compagnies néo-brunswickoises
- basés sur des comparaisons avec les autres provinces du Canada atlantique.

Gouvernance de la Commission

Le président a la responsabilité d'appliquer la *Loi sur les assurances* en ce qui a trait à la Commission et est redevable du rendement global et de la direction de la Commission. Le président est, en outre, le chef de la direction (PDG) de la Commission ; par conséquent, l'exploitation journalière de la Commission s'effectue sous la direction du PDG.

Les membres ont les pouvoirs et les privilèges des commissaires en vertu de la *Loi sur les enquêtes* et des règlements relatifs à cette loi. La Commission peut établir des règles régissant ses procédures et elle a pleine autorité pour traiter et statuer sur toutes les questions de loi ou de fait.

La Commission, lorsque enjointe par le président à siéger concernant toute fin ou situation particulière, peut agir en sa qualité de commission au complet ou par le biais d'un panel. De façon générale, la Commission examine les demandes de tarification par le biais d'un panel et elle prend en considération les autres enjeux en sa qualité de commission au complet.

Les panels de membres individuels se réunissent régulièrement pour examiner divers dépôts de demandes. La Commission au complet se réunit régulièrement pour les formations, les comptes rendus sur le marché et les conférences.

Obligation de rendre compte

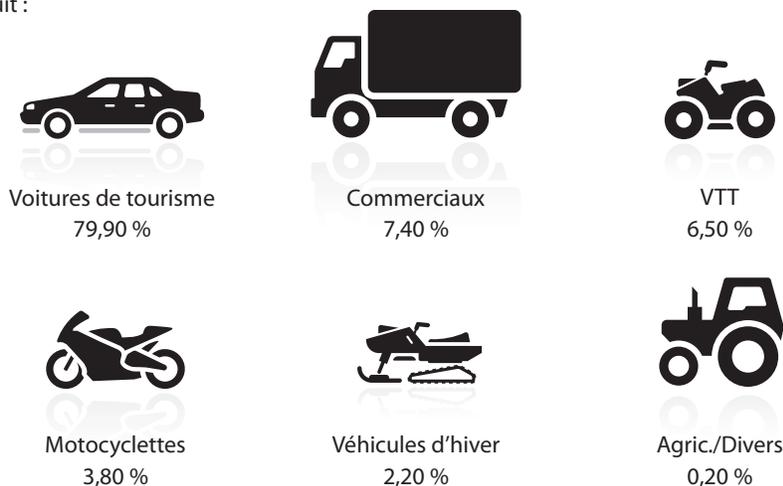
En vertu de la législation, la CANB a l'obligation de rendre compte de ses activités de l'année précédente au ministre de la Justice au plus tard le 1^{er} mars. Le présent rapport met en lumière les activités et les réalisations de l'année civile 2012. En outre, la Commission comparait devant le comité permanent sur les corporations de la Couronne lorsqu'elle est requise de rendre compte de ses activités. La Commission a comparu le 12 janvier 2012 pour faire le compte rendu de son rapport 2010.

Tel qu'imposé par la *Loi sur les assurances*, les coûts d'exploitation de la CANB sont imputés à l'industrie de l'assurance par le biais d'évaluations annuelles.



Le marché du Nouveau-Brunswick

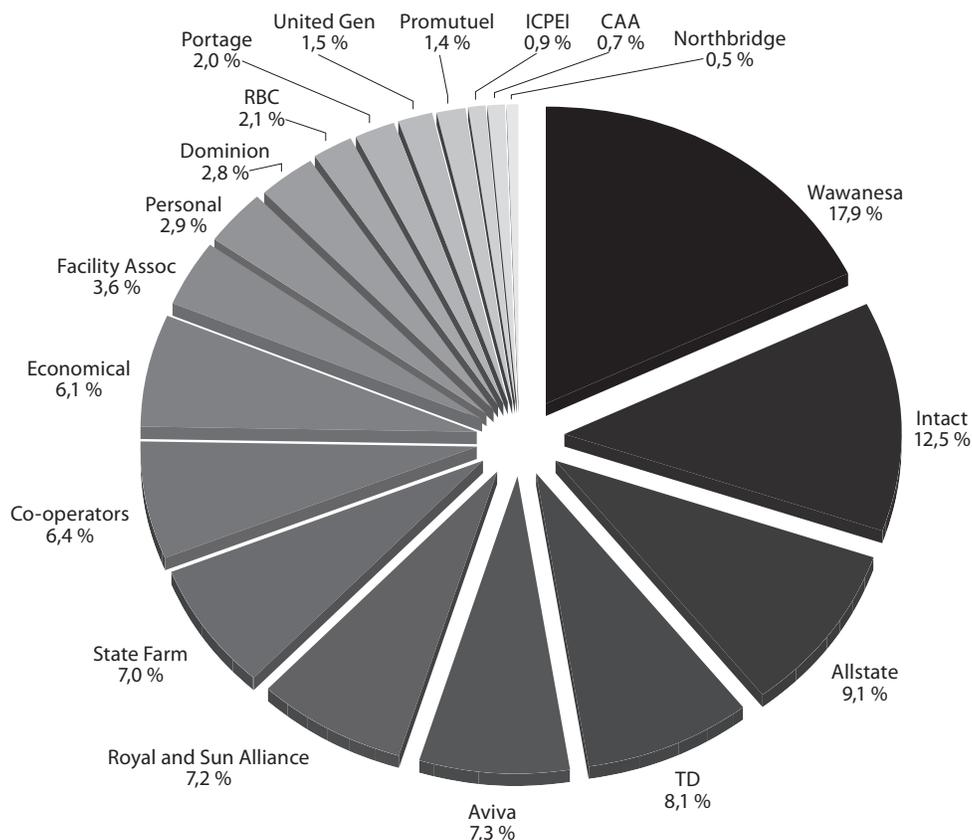
En se basant sur les données de l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG), la ventilation des types de véhicules du marché de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick en 2011, année la plus récente pour laquelle il existe des données, se répartit comme suit :



*Source : ASAG 2011, Earned Exposures Auto 1005 ATL 2011, AU10-D and AU11-D

Il y a 50 compagnies d'assurance dans le secteur des véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick. En se basant sur l'information contenue dans les dépôts de tarifs déposés à la CANB en 2012, la part de marché normale se répartit comme suit :

Parte de marché, véhicules de tourisme au NB, 2011-2012



Groupe Allstate

Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance
 Pembridge Compagnie d'Assurance
 Pafco, compagnie d'assurance

Groupe Aviva

Aviva Compagnie d'Assurance du Canada
 Compagnie d'Assurance Elite
 Scottish & York Insurance Company Limited
 Compagnie d'Assurance Traders Générale

Groupe Co-operators

Compagnie d'Assurance Générale Co-operators
 Compagnie d'assurance COSECO
 Compagnie d'Assurance générale CUMIS
 La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale

Groupe Economical

Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance
 La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada
 Waterloo, Compagnie d'Assurance
 Perth, Compagnie d'Assurance

Groupe Intact

Intact Compagnie d'assurance
 Novex Compagnie d'Assurance
 Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada

Groupe Northbridge

La Federated Compagnie d'Assurance du Canada
 Northbridge Commercial Insurance Corporation
 Northbridge General Insurance Company
 Northbridge Personal Insurance Corporation
 Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée
 Compagnie d'Assurance Zenith

Groupe Promutuel

Promutuel Gaspésie - Les Îles
 Promutuel des Riverains

Royal and Sun Alliance Group

Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances
 Unifund Compagnie d'Assurance

Groupe RBC

Compagnie d'assurance générale RBC
 Compagnie d'assurance RBC

State Farm Mutual Group

State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan A
 State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan B

Groupe TD

Compagnie d'assurance habitation et auto TD
 Primum Compagnie d'Assurance
 Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance

Compagnies ne faisant pas partie d'un groupe

Ace INA Insurance
 Compagnie d'assurance Arch
 CAA Insurance Company (Ontario)
 Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada (La)
 Échelon Compagnie d'Assurances Générale
 Insurance Company of Prince Edward Island
 Compagnie d'assurance Jevco
 Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle
 Souscripteurs du Lloyd's
 La Personnelle Compagnie d'Assurances
 Portage la Prairie Mutual Insurance Company
 Protective Insurance Company
 United General Insurance Corporation
 Wawanesa Mutual Insurance Company
 XL Insurance Company
 Zurich Compagnie d'Assurances

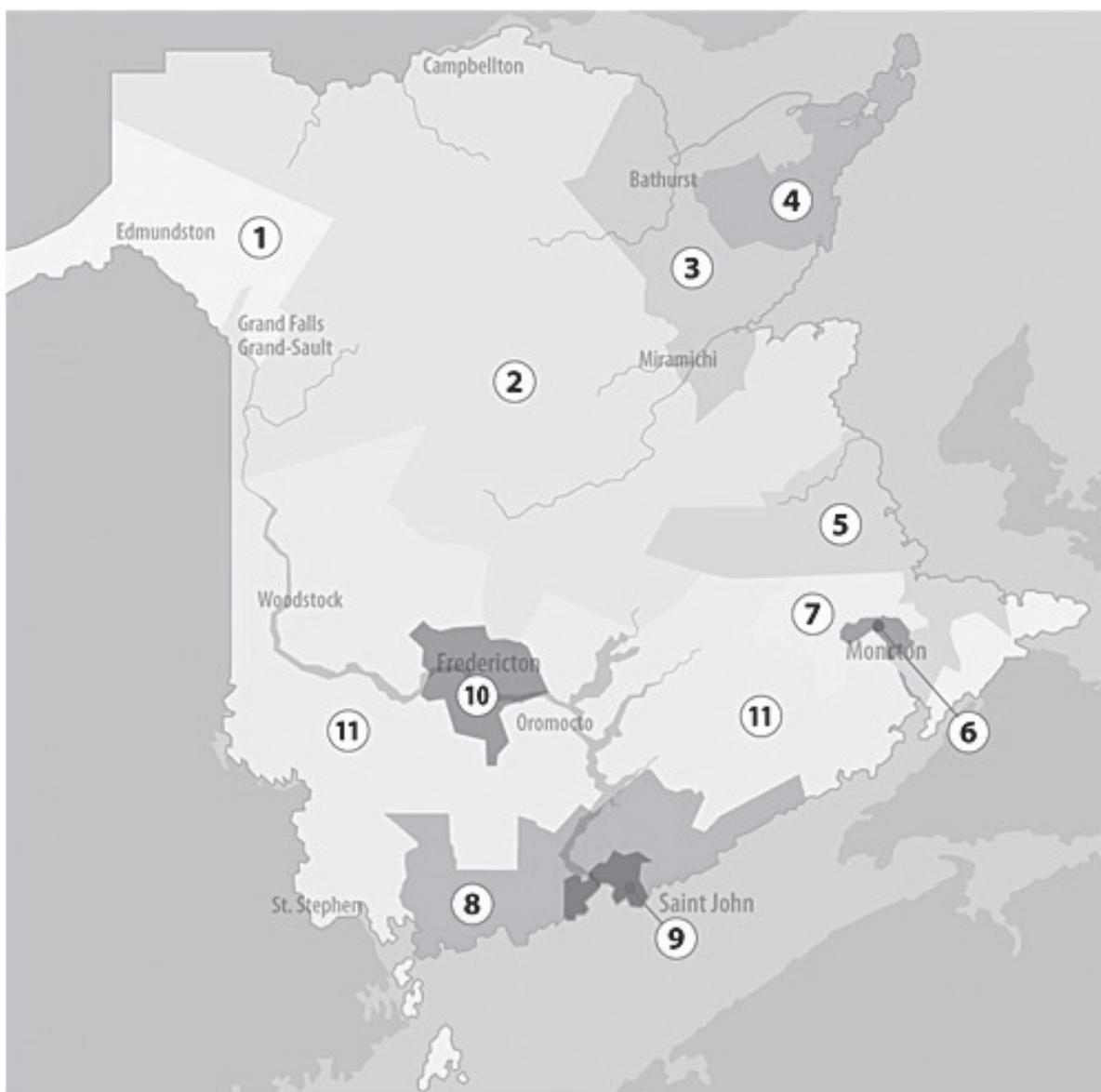
Territoires

Le gouvernement néo-brunswickois a établi un système de tarification statistique formé de onze territoires qui est en vigueur depuis 2008. Les territoires révisés ont été créés en se basant sur des facteurs pertinents tels que courants de trafic et densité des véhicules, terrain, conditions routières, limites de vitesse, taux de criminalité et conditions météo.

Les territoires sont divisés selon les codes de régions de tri d'acheminement (RTA), lesquels constituent les trois premiers caractères du code postal. On trouvera une liste des RTA par territoire sur le site Web de la Commission.

Basée sur les données 2011 de l'ASAG pour les véhicules de tourisme au N.-B., la carte ci-dessous illustre la façon dont les risques de véhicules sont répartis à travers les onze territoires statistiques de la province. Les quatre territoires du nord du N.-B. (1-4) représentent 30,6 p. 100 des expositions au risque des véhicules. Les sept territoires (5-11) du sud du Nouveau-Brunswick représentent 69,4 p. 100 des expositions au risque des véhicules.

TERRITOIRE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
EXPOSITIONS ACQUISES EN 2011	5,5%	9,8%	8,7%	6,5%	7,6%	8,8%	7,5%	9,8%	7,5%	10,9%	17,3%



Protection minimale d'assurance automobile requise au Nouveau-Brunswick

SECTION A Couverture de responsabilité civile minimale obligatoire :	200 000 \$ est la limite minimale requise sur toute police d'assurance automobile. La limite de responsabilité civile achetée par le détenteur de police est le montant disponible pour tout accident impliquant des indemnités pour blessure corporelle et/ou des dommages aux biens
SECTION B Protection d'assurance individuelle, frais médicaux :	50 000 \$/personne, réadaptation comprise, excluant assurance santé et autres plans d'assurance médicale ; la limite de temps est de quatre ans
Protection d'assurance individuelle, indemnité pour frais funéraires :	2 500 \$
Protection d'assurance individuelle, revenu d'invalidité :	104 semaines d'incapacité partielle ; à vie pour incapacité totale ; maximum 250 \$/semaine ; doit être frappé d'incapacité durant 7 jours pour se qualifier ; aide ménagère non payée 100 \$/semaine, maximum 52 semaines
Protection d'assurance individuelle, prestation de décès :	Décès en moins de 180 jours (ou deux ans si handicapé de façon continue avant le décès) ; décès du chef du ménage 50 000 \$, plus 1 000 \$ pour chaque personne à charge survivante après la première ; décès du conjoint/partenaire 25 000 \$; décès d'une personne à charge 5 000 \$

Facility Association

La Facility Association (FA) est un organisme à but non lucratif regroupant tous les fournisseurs d'assurance automobile faisant affaire dans plusieurs provinces y compris le Nouveau-Brunswick. La législation provinciale exige que toutes les compagnies offrant de l'assurance automobile soient membres de la FA. La Facility Association n'émet aucune police d'assurance, mais elle travaille avec les compagnies d'assurance qui émettent des polices et traitent des réclamations en son nom.

Le mandat de la FA est d'assurer la disponibilité de l'assurance automobile à tous les propriétaires et exploitants de véhicules automobiles qui autrement auraient de la difficulté à obtenir de l'assurance. On la désigne sous le nom d'« assureur de dernier recours » pour les conducteurs à haut risque.

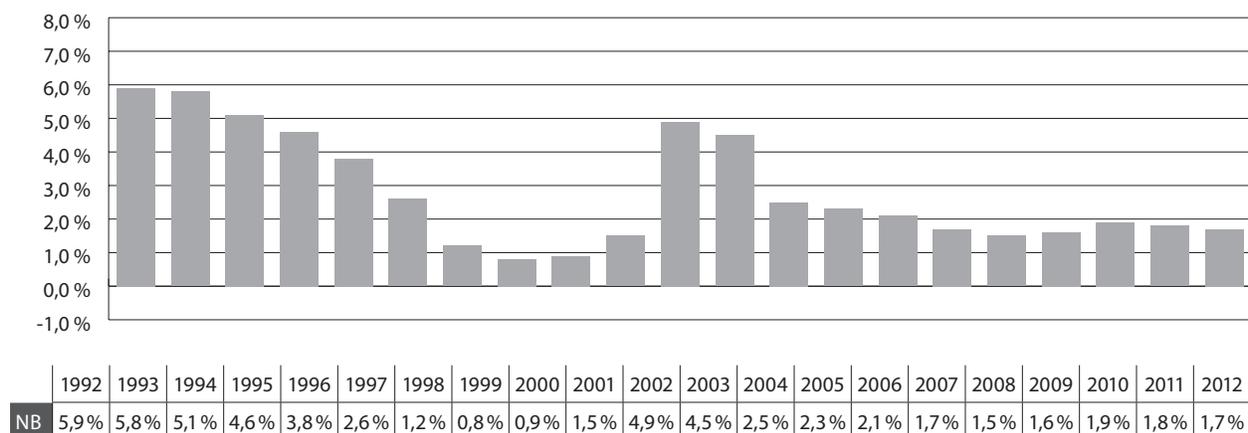
Pour les tarifs 2012 de véhicules de tourisme, la FA a reçu l'approbation d'une réduction de -4,72 p. 100. On trouvera cette approbation sur le site Internet de la CANB.

Au cours des années passées, la part de marché de la FA a fléchi sous un plafond atteint en 2002 et se situe présentement à 1,7 p. 100 du marché sur la base du nombre de véhicules. Si on compare ceci aux normes canadiennes, un marché secondaire à 2 p. 100 ou moins est le signe d'un marché de l'assurance très sain dans l'ensemble.

La part de marché des véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick 1992 à 2012

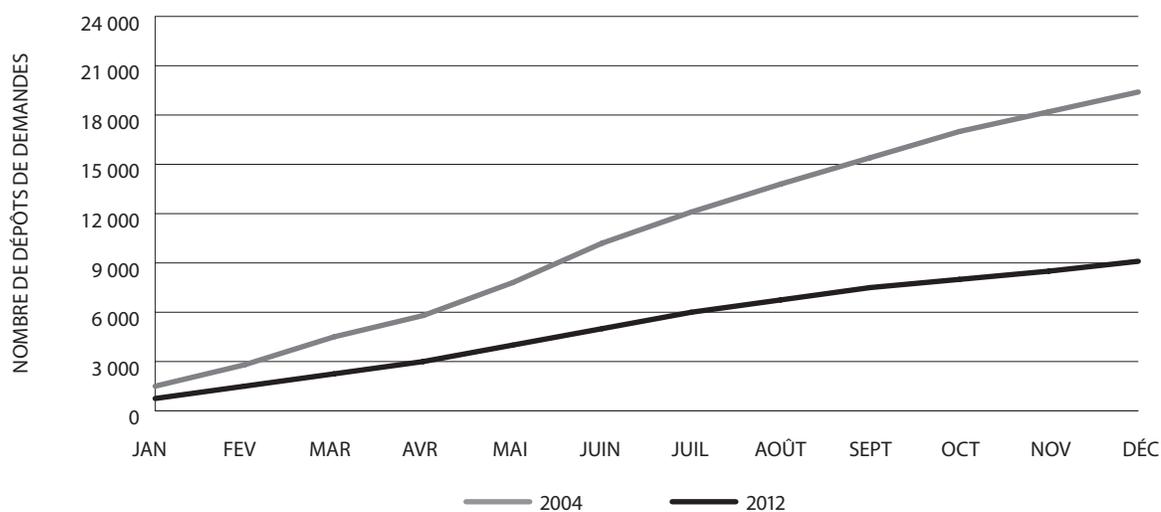


Segment du marché secondaire Part de marché des véhicules de tourisme Nouveau-Brunswick



* Source données brutes FARM 2012; données de l'industrie 2011 (part de marché calculée sur le nombre de véhicules inscrits) déc 2012

Nombre de dépôts de demandes pour véhicules de tourisme et véhicules récréatifs au Nouveau-Brunswick



IAO Actuarial Consulting Services Inc.

IAO Actuarial Consulting Services Inc. (IAO) est un organisme consultatif qui établit des tarifs d'assurance automobile pour l'industrie de l'assurance. À ce titre, IAO ne souscrit aucune assurance, elle établit par contre des tarifs pour véhicules de tourisme, commerciaux, divers et interurbains. À la demande de la Commission, ces tarifs sont soumis pour approbation.

Une fois ceux-ci approuvés par la CANB, les compagnies d'assurance avec des catégories d'assurance plus petites ou les nouveaux venus sur le marché peuvent adopter les tarifs approuvés d'IAO pour leur propre utilisation. Règle générale, ces compagnies de moindre importance ne possèdent pas assez de données pour développer des tarifs en utilisant leur propre expérience comme les Directives concernant les dépôts de demandes de la Commission indiquent de le faire.

IAO a effectué un dépôt de demande visant un changement moyen de tarif de -13,21 p. 100. Cette demande de tarification est présentement à l'étude au moment de la publication.

Processus d'examen des tarifs

Compagnies d'assurance

Aujourd'hui, les tarifs d'assurance automobile sont établis par l'assureur en fonction de leur utilisation dans le futur, en examinant ce qui est arrivé dans le passé. Le tarificateur doit fixer le prix de vente avant que les coûts ne soient connus.

Les statistiques sont recueillies sur une longue période et représentent l'échantillonnage le plus large possible de données de réclamations. Un actuaire analysera ensuite ces données pour établir les tarifs requis par l'assureur pour couvrir toutes les pertes et payer les frais tout en produisant un bénéfice raisonnable. Sont également pris en considération la philosophie concurrentielle de l'assureur et les conditions courantes du marché.

Ces tarifs, ainsi que leurs hypothèses et leur justification, doivent ensuite être soumis à l'examen et l'approbation de la CANB. La législation requiert que tous les assureurs fassent un dépôt de demande au minimum une fois par année.

La réglementation interdit les tarifications basées sur l'âge, le sexe et l'état matrimonial.

Commission d'assurance du Nouveau-Brunswick

Lorsque la Commission reçoit un dépôt de demande, celle-ci est examinée par les actuaires conseils et/ou le personnel de la Commission afin de s'assurer que la proposition est en conformité avec la législation, les directives de la Commission concernant les dépôts de demandes, et que les pratiques actuarielles acceptées ont été suivies au moment d'établir les tarifs projetés. Une fois ceci fait, le dépôt de demande est soumis à l'examen d'un panel de la Commission avant que l'approbation finale ne soit accordée.

Si la Commission a des préoccupations au sujet de la proposition ou si les tarifs projetés sont supérieurs à 3,00 p. 100 ou si les tarifs ont été déposés plus d'une fois au cours d'une période de 12 mois, il se peut que la tenue d'une audience soit ordonnée.

La Commission a autorité sur tout changement projeté par un assureur qui affecterait les tarifs d'assurance automobile.

Directives concernant les dépôts de demandes

En septembre 2011, la CANB a publié des directives révisées concernant les dépôts de demandes pour 2012. Ces directives décrivent en détail la façon dont, et les spécifications auxquelles, l'industrie devra se conformer pour les dépôts de demandes effectués durant l'année. Les directives sont publiées sur le site Web de la CANB.

Dépôts de demandes de tarifs annuels

Chaque assureur doit déposer auprès de la Commission les tarifs qu'il se propose de pratiquer en matière d'assurance automobile au moins une fois à tous les douze mois à partir de la date du dernier dépôt. [Loi sur les assurances, article 267.2(1)].

Un assureur devra comparaître devant la Commission lorsqu'il :

- a) dépose un tarif plus de deux fois dans une période de douze mois ;
- b) dépose un tarif qui représente une augmentation moyenne de trois pour cent supérieure aux tarifs pratiqués dans les douze mois avant la date à laquelle il propose pratiquer les nouveaux tarifs. [Article 267.51(1)].

En 2012, la Commission a reçu des demandes de tarification de l'industrie, de la Facility Association et d'IAO Actuarial Consulting Services Inc. pour véhicules de tourisme et différents types de véhicules commerciaux, divers et interurbains ainsi que d'autres dépôts de demandes non liés à la tarification.

La Commission a rendu des décisions touchant au total 469 dépôts de demandes en 2012, dont :

- **50** dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme
- **30** dépôts de tarifs pour véhicules commerciaux
- **26** dépôts de tarifs pour véhicules interurbains
- **311** dépôts pour véhicules divers y compris motocyclettes, VTT, motoneiges, autocars, taxis, etc.
- **52** dépôts concernant d'autres demandes : mises à jour des tables de groupes tarifaires, changements projetés aux avenants et/ou changements projetés à propos des règles tarifaires.

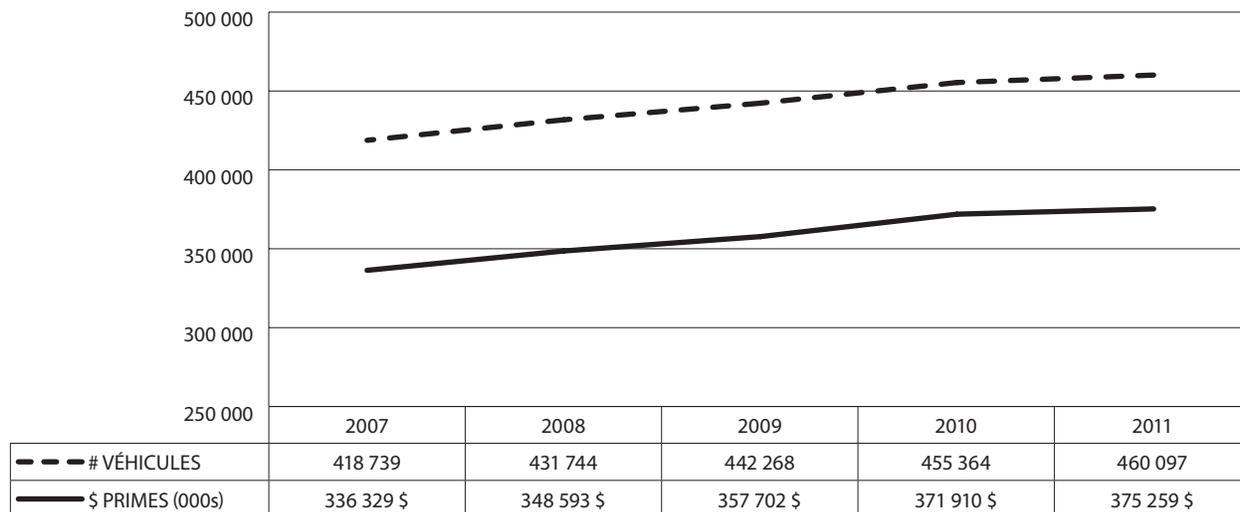
Les compagnies souscrivant de l'assurance dans le marché normal ont été requises de déposer leurs projections de tarifs 2012 pour véhicules de tourisme au plus tard le 15 septembre 2011. En raison de retards avec certains rapports de l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG) que les assureurs ont besoin de remplir pour le dépôt du 15 septembre à la CANB, la Commission a autorisé un dépôt de demande simplifié en attendant la publication des données de l'ASAG. Les données ont été publiées à la mi-octobre et les assureurs ont été requis de faire leurs dépôts avec les données à jour dans les 45 jours suivant la publication.

La CANB a rendu 50 décisions à propos de compagnies souscrivant de l'assurance régulière pour voitures de tourisme au Nouveau-Brunswick. Pour celles souscrivant de l'assurance automobile à risque normal dans la province, la réduction globale de tarif projetée pour 2012 sera d'environ -1,65 p. 100, ce qui amènera la moyenne globale à 702 \$. Ces tarifs entreront en vigueur au cours du premier trimestre de 2013. On peut visualiser les changements de tarifs, par compagnie, sur le site Internet de la CANB.

En examinant les données de l'ASAG, au cours des cinq dernières années, le nombre de véhicules au N.-B. a régulièrement augmenté en contraste avec la diminution marquée initiale et les faibles augmentations subséquentes de dollars de prime totaux durant la même période. En d'autres mots, un plus grand nombre de véhicules sont assurés pour une prime moindre.

Le graphique ci-après aide à illustrer cette information.

Véhicules de tourisme et primes souscrites au N.-B. – 2007-2011



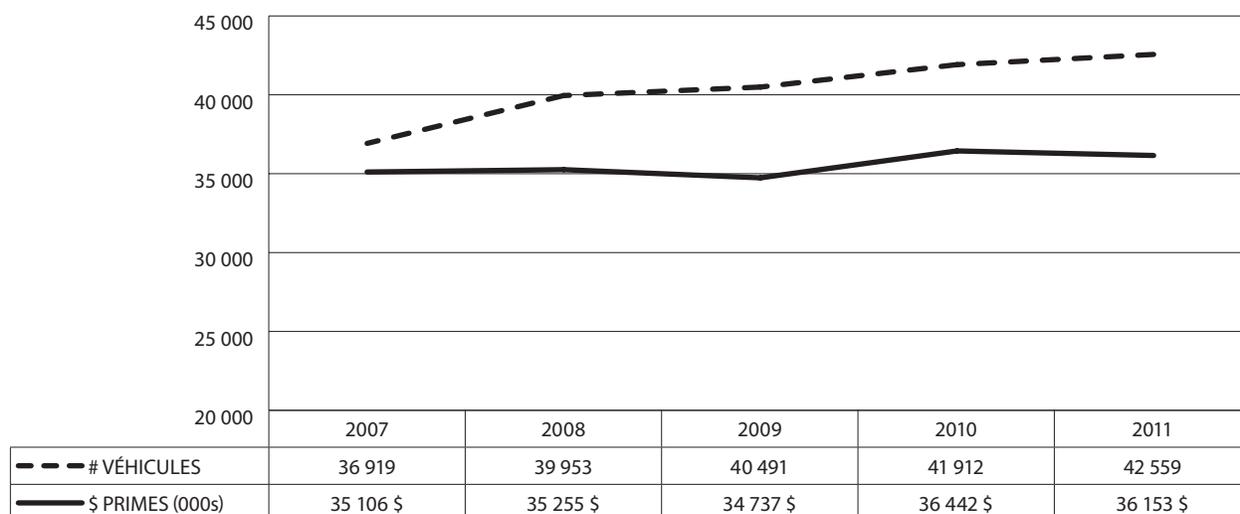
*Source : GISA AU11-D

En comparant 2007 à 2011, le nombre total de véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick a augmenté de 10 p. 100 pour une augmentation de seulement 2 p. 100 des primes totales perçues pour le marché.

Véhicules divers et commerciaux

Depuis 2007, le nombre de véhicules commerciaux et de véhicules divers a augmenté de 15 p. 100. Toutefois, en comparant 2007 à 2011, les primes totales globales perçues ont, en fait, diminué de 11 p. 100 par véhicule.

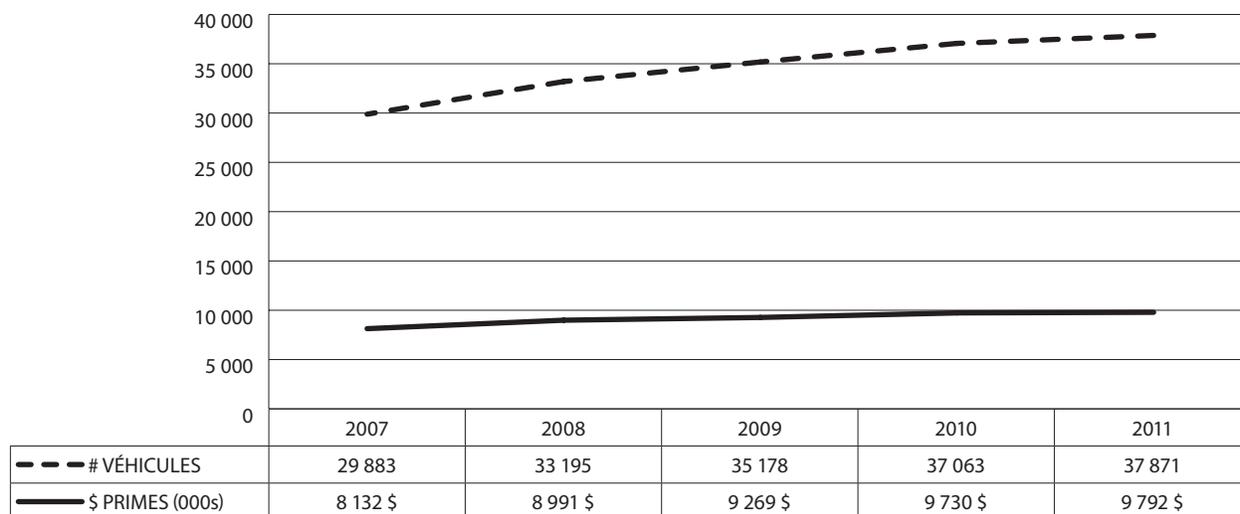
Véhicules commerciaux et primes souscrites au N.-B. – 2007-2011



*Source : GISA AU11-D

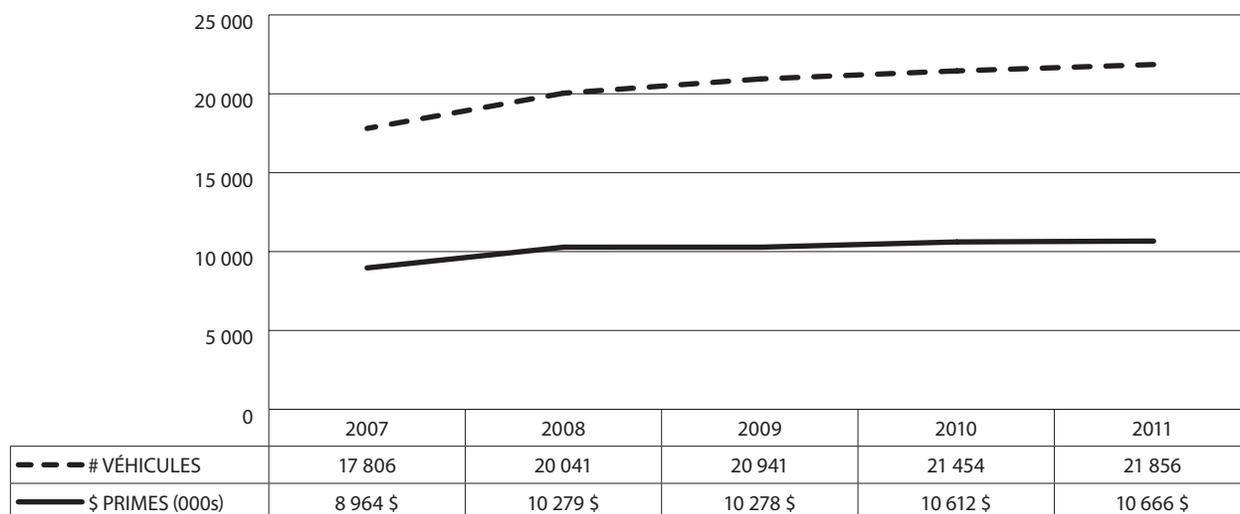
Tel que montré ci-dessous, les autres types de véhicules divers constituent une portion beaucoup plus petite du marché mais ils ont affiché une performance semblable.

VTT et primes souscrites au N.-B. – 2007-2011



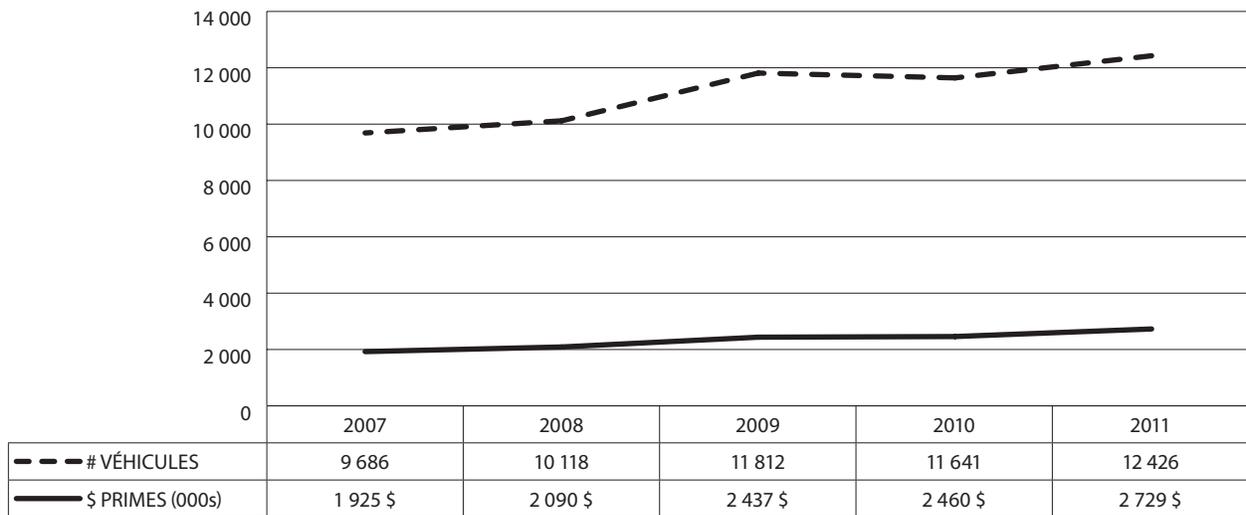
*Source GISA AU11-D

Motocyclettes et primes souscrites au N.-B. – 2007-2011



*Source GISA AU11-D

Véhicules d'hiver et primes souscrites au N.-B. – 2007-2011



*Source GISA AU11-D



Le système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres (système CLEAR)

Le Système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres identifie la taille et la fréquence moyennes des réclamations d'assurance pour la plupart des marques et modèles de voitures. La plupart des compagnies d'assurance utilisent le système CLEAR pour classer les véhicules en se basant sur leur dossier de sécurité et leur coût de réparation ou de remplacement, et elles offrent ensuite des primes plus basses aux conducteurs qui achètent des voitures avec des meilleures tarifications. Par exemple, certains véhicules sont plus vulnérables au vol que d'autres ; certains sont mieux conçus et moins susceptibles de subir des dommages sérieux ; certains coûtent moins cher à réparer ; et certains protègent leurs occupants dans les collisions mieux que d'autres.

Primes d'assurance

Un certain nombre de facteurs aident à établir la prime d'assurance d'une voiture :

L'endroit où vous demeurez :

Si vous vivez en ville, les collisions et les vols de voitures sont plus probables, ce qui pourra se traduire par une prime plus élevée.

La voiture que vous conduisez :

La marque d'une voiture, le modèle, l'année, la valeur et les coûts de réparation éventuels sont associés aux facteurs de risque. Par exemple, certaines voitures se comportent mieux que d'autres dans les collisions, entraînant moins de blessures et des dommages minimes à la voiture. En établissant le risque de votre voiture et l'importance escomptée des sinistres, il se peut que votre compagnie d'assurance consulte le système CLEAR d'évaluation des véhicules.

Les fins auxquelles vous utilisez votre voiture :

Plus une voiture est conduite, plus le risque de collision est élevé. Le fait qu'une voiture soit utilisée souvent ou sur de longues distances pourra entraîner des primes plus élevées.

Votre dossier de conduite :

Un long historique de conduite sans collisions peut aider à garder les primes basses tandis que les collisions où vous êtes en faute peuvent augmenter votre prime. Les contraventions pour excès de vitesse et autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule peuvent également augmenter les primes. Les contraventions de stationnement n'affectent pas les primes.

Votre profil de conducteur :

Plus la protection sera exhaustive, plus la prime sera élevée.

Autres facteurs :

Dans le domaine hautement concurrentiel de l'assurance, les prix sont également affectés par l'influence réciproque des forces du marché, la réglementation gouvernementale, les taxes à tous les paliers, les escomptes et les événements catastrophiques imprévisibles. Il importe de remarquer qu'il n'existe pas de méthode uniformisée pour établir les primes – tous les conducteurs âgés de 30 ans vivant en zone urbaine et conduisant des Ford ne paient pas la même prime.

Les facteurs ci-après **n'affectent pas** votre prime d'assurance de voiture :

La couleur de votre voiture :

Contrairement à la croyance populaire, la couleur de votre voiture n'affecte pas votre prime. On ne vous demandera pas la couleur de votre voiture dans votre formule de proposition d'assurance.

Le fait que votre voiture soit nord-américaine ou étrangère :

Les primes ne sont pas nécessairement plus élevées pour les voitures étrangères que pour une nord-américaine.

Atlantique – Dix pires résultats – Modèles 1999-2011 – Fréquence des vols

MARQUE	MODÈLE	STYLE DE CARROSSERIE	ANNÉE MODÈLE	INDICE - RÉCLAMATIONS RELATIVES AU VOL	
				COÛT	FRÉQUENCE
Ford	F350 SD 4WD	PU	2005	5 116 \$	1429
Plymouth	Breeze 4 Dr	4D	1998	403 \$	991
Nissan	Xterra 4DR 4 WD	SUV	2001	564 \$	824
Dodge	Stratus 4DR	4D	1998	204 \$	811
Dodge	Ram 2500 4WD	PU	2001	846 \$	789
Dodge	Dakota 2WD	PU	2000	267 \$	768
Chevrolet	Cobalt SS Supercharged 2 DR	2D	2006	1 361 \$	764
Toyota	Celica GT/GT-S 2/3DR	2D	2003	1 121 \$	739
Chevrolet	Epica 4 DR	4D	2004	723 \$	736
Ford	F250 SD 4WD	PU	2000	1 362 \$	707

Définitions des termes utilisés :

Coût d'une réclamation pour vol

Un répertoire alphabétique basé sur le coût des réclamations de vol par véhicule

Fréquence des vols d'automobiles

Un répertoire alphabétique basé sur la fréquence des vols d'automobiles (nombre de sinistres réclamés en pourcentage du nombre de véhicules avec protection tous risques, multirisque et risques spécifiés)

Style de carrosserie (type de véhicule)

2D = 2/3 portes SUV = Véhicule utilitaire sport

4D = 4/5 portes VAN = Fourgonnette

PU = Camionnette WGN = Familiale

*www.abc.ca Worst Top Ten Regions 1999-2011

Formation au niveau de la commission

La formation à la fois des membres de la Commission et du personnel continue d'être une priorité. L'environnement de l'assurance automobile est complexe et a subi des changements à une cadence accélérée ; de sorte qu'il est important que chaque personne impliquée dans le processus d'approbation des tarifs soit parfaitement au courant des facteurs influençant l'industrie et de la façon dont ces facteurs ont un impact sur les demandes de tarification devant la Commission.

On continue de donner une place importante à la formation. La CANB a toujours entrepris une panoplie de programmes de formation interne réguliers et a également fait appel à des experts dans ce domaine pour offrir une formation plus poussée. Cette fonction continue de se focaliser sur ce dont les membres et le personnel ont besoin pour mieux faire leur travail.

La Commission profite, en outre, de l'avantage d'être membre de l'Association des autorités de réglementation en matière d'assurance automobile au Canada pour partager les meilleures pratiques réglementaires à travers le Canada et pour favoriser le contact entre les autorités de réglementation et les experts de l'industrie de l'assurance automobile à un niveau national.

La Commission participe également au Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC). Le CTAC donne à la Commission accès aux plus récentes préoccupations dans le monde de la gouvernance et des procédures des tribunaux administratifs ainsi qu'aux derniers développements de la loi.

Association des autorités de réglementation en matière d'assurance automobile au Canada

L'Island Regulatory Appeals Commission (Î.-P.-É.) a été l'hôte de la sixième conférence annuelle de l'Association des autorités de réglementation en matière d'assurance automobile au Canada à Charlottetown, Î.-P.-É., du 23 au 26 septembre 2012.

L'événement inaugural a été hébergé par la CANB en 2007 ; au cours de celui-ci fut lancée une initiative visant à amorcer le processus de formation d'une association nationale regroupant les autorités de réglementation en matière de tarifs d'assurance automobile. La CANB a joué un rôle majeur dans la mise sur pied de cette organisation ; en résultat, l'Association CARR fut formée et constituée durant la conférence de 2008.

La mission de l'Association est d'offrir un forum où les membres peuvent partager les meilleures pratiques, identifier les enjeux clés et bénéficier de possibilités de perfectionnement afin qu'ils soient mieux informés et mieux en mesure de remplir leur mandats juridictionnels.

Un des principaux objectifs de CARR est d'amorcer de la recherche sur des sujets d'intérêt national. Par le biais de CARR, les formulaires employés par différentes juridictions ont été harmonisés. Cette normalisation simplifie la complexité administrative des formulaires existants. Le personnel de la Commission a joué un rôle clé dans ce projet. Le personnel de la Commission a également participé à l'élaboration d'une séance nationale de formation pour les membres de CARR. CARR a, en outre, participé au projet de rationalisation des données de l'ASAG. Des projets de recherche additionnels sont actuellement en cours.

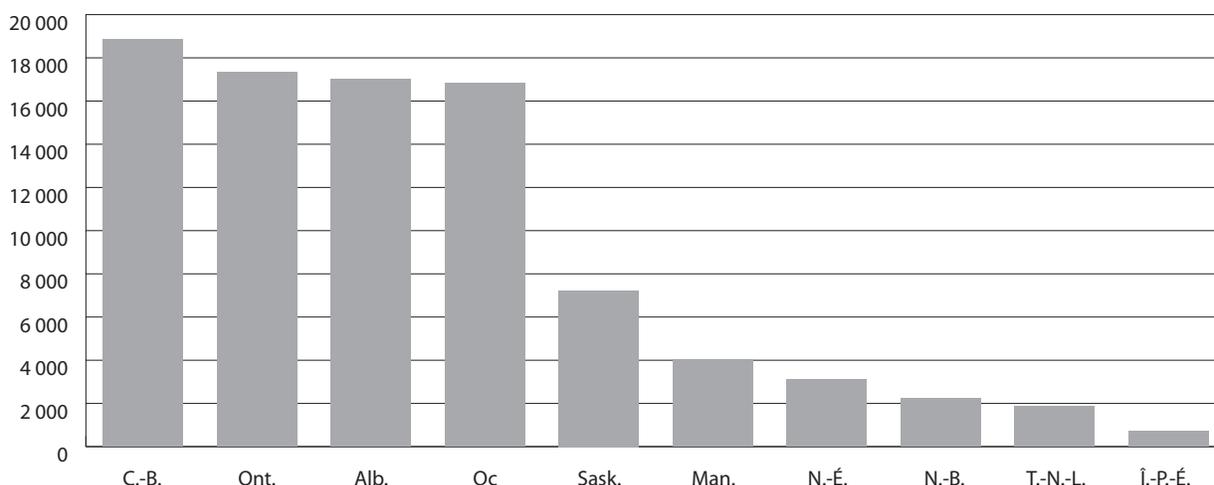
Les Ados contre l'alcool au volant

La CANB a commencé à appuyer Les Ados contre l'alcool au volant en 2006 et a, depuis ce temps, amassé plus de 190 000 \$ au profit de l'organisation par le biais de sa classique de golf TADD annuelle. Le sixième tournoi annuel s'est déroulé le 12 septembre 2012 au Hampton Golf Club. La Commission a dispensé du soutien administratif additionnel à TADD et à la fondation TADD durant les six dernières années et elle travaille avec ces groupes à accroître la participation de TADD au sein du Nouveau-Brunswick.

Alcool au volant

En 2011, il y a eu plus de 90 000 incidents de conduite avec facultés affaiblies au Canada, soit environ 3 000 de plus que l'année précédente. Le taux de conduite avec facultés affaiblies a augmenté de 2 % en 2011, la quatrième hausse en cinq ans. Au Nouveau-Brunswick, on a signalé 2 233 incidents de conduite avec facultés affaiblies. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des incidents d'une province à l'autre.

Incidents de conduite avec facultés affaiblies signalés par la police – 2011



* Statistique Canada

Les jeunes adultes âgés de 20 à 24 ans ont enregistré le plus haut taux de conduite avec facultés affaiblies basé sur le nombre de conducteurs munis d'un permis. Les taux déclinaient régulièrement avec l'âge.

En 2011, toutefois, les décès liés à la conduite avec facultés affaiblies ont été les plus faibles en 25 ans. Durant l'année, la police a signalé 121 incidents de conduite avec facultés affaiblies causant la mort, et 839 causant des blessures corporelles.

Distraction au volant

Une législation a été promulguée en juin 2011 contre la distraction au volant. Cette loi interdit l'utilisation ou la manipulation de téléphones cellulaires portables, d'appareils d'envoi de messages textes et de consoles de jeux en conduisant. Les conducteurs qui contreviennent à la loi seront assujettis à la perte de trois points de permis et à une amende de 172,50 \$. La GRC néo-brunswickoise a signalé avoir émis plus de 672 contraventions pour des violations durant la première année de l'entrée en vigueur de la loi sur la distraction au volant.

Selon une étude de la CAA, les conducteurs qui utilisent des appareils électroniques portables ont quatre fois plus de chances d'être impliqués dans une collision, créant le risque d'être gravement blessés ou tués, tandis que ceux qui textent sont 28 fois plus à risque.



ANNEXE A
RÉSUMÉ DES EXAMENS DE TARIFS 2012



Annexe A

Résumé des examens de tarifs 2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
Ace INA Insurance	Véhicules de tourisme	-14,09%	4/9/2012
	Commerciaux	- 5,69%	4/9/2012
	Interurbains	- 2,82%	5/22/2012
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	-5,5%	9/10/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	8/21/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	4/27/2012
	Motocyclettes	0,00%	1/19/2012
	Autocaravanes	0,00%	4/27/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	8/21/2012
Arch Insurance Company	Véhicules de tourisme	-14,09%	3/9/2012
	Interurbains	- 2,82%	6/26/2012
	Ambulances	- 2,14%	6/26/2012
	Véhicules tout terrain	- 1,37%	6/26/2012
	Autobus privés	- 2,38%	6/26/2012
	Autobus publics	- 2,38%	6/26/2012
	Autobus scolaire	- 2,38%	6/26/2012
	Véhicules d'hiver	- 1,83%	6/26/2012
	Taxie	- 2,72%	6/26/2012
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme	- 3,30%	9/15/2012
	Commerciaux	- 7,00%	4/27/2012
	Interurbains	2,90%	4/27/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	6/22/2012
	Ambulances	0,00%	10/17/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	6/22/2012
	Motocyclettes	0,00%	6/22/2012
	Autocaravanes	0,00%	6/22/2012
	Autobus privés	0,00%	10/17/2012
	Autobus publics	0,00%	10/17/2012
	Autobus scolaire	0,00%	10/17/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	6/22/2012
Taxie	0,00%	10/17/2012	

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
CAA Insurance Company (Ontario)	Véhicules de tourisme	- 4,85%	8/10/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	8/10/2012
	Autocaravanes	0,00%	8/10/2012
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules de tourisme	- 4,08%	9/15/2012
	Commerciaux	0,00%	4/5/2012
	Interurbains	0,00%	4/5/2012
	Antiques	0,00%	4/5/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	6/20/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	7/13/2012
	Cyclomoteurs	0,00%	7/13/2012
	Motocyclettes	0,00%	7/13/2012
	Autocaravanes	0,00%	7/13/2012
	Autobus privés	0,00%	4/5/2012
	Autobus scolaire	0,00%	4/5/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	4/5/2012
Compagnie d'Assurance Coseco	Véhicules de tourisme	2,65%	9/15/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	5/10/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	5/10/2012
	Cyclomoteurs	0,00%	5/10/2012
	Motocyclettes	0,00%	5/10/2012
	Autocaravanes	0,00%	5/10/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	5/10/2012
Compagnie d'Assurance Générale Cumis	Véhicules de tourisme	0,40%	9/15/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	5/10/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	5/10/2012
	Cyclomoteurs	0,00%	5/10/2012
	Motocyclettes	0,00%	5/10/2012
	Autocaravanes	0,00%	5/10/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	5/10/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Véhicules de tourisme	2,37%	9/15/2012
	Véhicules de tourisme	3,00%	8/27/2012
	Commerciaux	- 8,12%	9/4/2012
	Interurbains	- 0,02%	8/31/2012
	Ambulances	- 2,14%	8/31/2012
	Antiques	0,00%	8/31/2012
	Véhicules tout terrain	2,67%	8/31/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	8/31/2012
	Fourgons funéraires	0,00%	8/31/2012
	Motocyclettes	- 3,40%	8/31/2012
	Autocaravanes	-20,90%	8/31/2012
	Autobus privés/publics	- 2,38%	8/31/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	8/31/2012
	Taxie	- 2,72%	8/31/2012
Échelon Compagnie d'Assurance Générale	Véhicules de tourisme	0,00%	1/24/2012
	Commerciaux	0,00%	5/14/2012
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules de tourisme	- 3,50%	9/15/2012
	Commerciaux	- 5,60%	4/10/2012
	Interurbains	en attendant	9/15/2012
	Antiques	0,00%	5/25/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	5/25/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	5/25/2012
	Motocyclettes	0,00%	5/25/2012
	Autocaravanes	0,00%	5/25/2012
	Autobus privés	en attendant	9/15/2012
	Autobus publics	en attendant	9/15/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	5/25/2012
Compagnie d'Assurances Elite	Véhicules de tourisme	0,00%	1/19/2012
	Antiques	0,00%	1/10/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	1/10/2012
	Motocyclettes	0,00%	1/10/2012
	Autocaravanes	0,00%	1/10/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
Facility Association	Véhicules de tourisme	- 4,80%	1/31/2012
	Commerciaux	0,00%	4/25/2012
	Interurbains	0,00%	8/12/2012
	Ambulances	0,00%	5/4/2012
	Antiques	0,00%	9/26/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	11/6/2012
	Véhicules tout terrain	9,00%	2/28/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	9/26/2012
	Fourgons funéraires	0,00%	5/4/2012
	Motocyclettes	0,00%	9/26/2012
	Motocyclettes	2,90%	6/5/2012
	Autocaravanes	0,00%	9/26/2012
	L'autre usage public	0,00%	5/4/2012
	Autobus privés	0,00%	5/4/2012
	Autobus publics	7,80%	5/2/2012
	Autobus scolaire	0,00%	5/4/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	11/6/2012
	Véhicules d'hiver	5,40%	2/28/2012
	Taxie	en attendant d'une audience	6/26/2012
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme	2,97%	9/15/2012
	Commerciaux	2,93%	3/9/2012
	Interurbains	0,00%	3/9/2012
	Antiques	2,29%	11/5/2012
	Véhicules tout terrain	5,01%	11/27/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	11/27/2012
	Motocyclettes	-4,42%	11/27/2012
	Autocaravanes	44,12%	11/27/2012
	Véhicules d'hiver	4,37%	11/27/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada	Véhicules de tourisme	- 7,00%	9/15/2012
	Commerciaux	- 5,10%	4/12/2012
	Interurbains	en attendant	
	Antiques	0,00%	5/25/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	5/25/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	5/25/2012
	Motocyclettes	0,00%	5/25/2012
	Autocaravanes	0,00%	5/25/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	5/25/2012
IAO Actuarial Consulting Services Inc,	Véhicules de tourisme	en attendant	11/12/2012
	Commerciaux	- 5,69%	11/30/2011
	Interurbains	- 2,82%	11/30/2011
	Ambulances	- 4,00%	11/30/2011
	Véhicules tout terrain	- 1,37%	11/30/2011
	Autocaravanes détachables	12,26%	1/26/2012
	Motocyclettes	- 5,82%	11/14/2012
	Autocaravanes	en attendant	11/14/2012
	Autobus privés	- 2,22%	11/30/2011
	Autobus publics	- 2,22%	11/30/2011
	Autobus scolaire	- 2,22%	11/30/2011
	Véhicules d'hiver	- 3,54%	11/14/2012
	Taxie	- 2,72%	11/30/2011
	Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules de tourisme	- 2,35%
Commerciaux		0,00%	4/26/2012
Interurbains		0,00%	4/26/2012
Antiques		0,00%	1/6/2012
Véhicules tout terrain		0,00%	1/6/2012
Autocaravanes détachables		0,00%	1/6/2012
Motocyclettes		0,00%	1/6/2012
Autocaravanes		0,00%	1/6/2012
Véhicules d'hiver		0,00%	1/6/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	- 3,55%	9/15/2012
	Commerciaux	- 4,29%	6/27/2012
	Interurbains	- 3,34%	7/24/2012
	Antiques	0,00%	9/14/2012
	Ambulances	- 2,14%	8/17/2012
	Véhicules tout terrain	en attendant	10/10/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	10/10/2012
	Motocyclettes	en attendant	10/10/2012
	Autocaravanes	0,00%	9/14/2012
	Autobus privés	- 4,72%	8/17/2012
	Autobus publics	- 4,72%	8/17/2012
	Autobus scolaire	- 4,72%	8/17/2012
	Véhicules d'hiver	en attendant	10/10/2012
	Taxie	- 2,72%	8/17/2012
Jevco Insurance Company	Interurbains	0,00%	7/24/2012
Liberty Mutual Insurance Company	Véhicules de tourisme	-14,09%	7/27/2012
	Commerciaux	- 5,69%	8/2/2012
	Interurbains	- 2,82%	8/2/2012
	Ambulances	- 2,14%	8/2/2012
	Véhicules tout terrain	- 1,37%	8/2/2012
	Motocyclettes	- 2,62%	8/2/2012
	Autocaravanes	12,34%	8/2/2012
	Autobus privés	- 2,22%	8/2/2012
	Autobus publics	- 2,22%	8/2/2012
	Autobus scolaire	- 2,22%	8/2/2012
	Véhicules d'hiver	- 1,83%	8/2/2012
	Taxie	- 2,72%	8/2/2012
Lloyds Underwriters	Véhicules tout terrain	0,00%	8/22/2012
	Motocyclettes	0,00%	8/23/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	8/23/2012
Northbridge Commercial Insurance Corporation	Commerciaux	0,00%	10/22/2012
	Interurbains	0,00%	10/22/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
Northbridge General Insurance Corporation	Véhicules de tourisme	-14,14%	1/31/2012
	Commerciaux	-20,56%	6/15/2012
	Interurbains	- 6,04%	6/20/2012
	Ambulances	0,00%	8/7/2012
	Antiques	0,00%	9/7/2012
	Véhicules tout terrain	- 3,08%	9/7/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	9/7/2012
	Motocyclettes	0,00%	9/7/2012
	Autocaravanes	0,00%	9/7/2012
	Autobus privés	- 4,38%	8/7/2012
	Autobus publics	0,00%	8/7/2012
	Autobus scolaire	0,00%	8/7/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	9/7/2012
	Taxie	0,00%	6/15/2012
Northbridge Personal Insurance Corporation	Véhicules de tourisme	- 4,05%	1/31/2012
	Commerciaux	0,00%	6/15/2012
	Interurbains	0,00%	6/20/2012
	Ambulances	0,00%	8/7/2012
	Antiques	0,00%	9/7/2012
	Véhicules tout terrain	0,96%	9/7/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	9/7/2012
	Motocyclettes	- 6,22%	9/7/2012
	Autocaravanes	0,00%	9/7/2012
	Autobus privés	0,00%	8/7/2012
	Autobus publics	0,00%	8/7/2012
	Autobus scolaire	0,00%	8/7/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	9/7/2012
	Taxie	0,00%	6/15/2012
Novex Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	0,00%	9/15/2012
	Antiques	0,00%	9/14/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	9/14/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	9/14/2012
	Motocyclettes	0,00%	9/14/2012
	Autocaravanes	0,00%	9/14/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	9/14/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
Pafco Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	0,00%	1/27/2012
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	-7,00%	9/10/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	8/21/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	4/27/2012
	Motocyclettes	0,00%	1/19/2012
	Autocaravanes	0,00%	4/27/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	8/21/2012
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Véhicules de tourisme	-6,20%	9/13/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	5/18/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	5/18/2012
	Cyclomoteurs	0,00%	5/18/2012
	Motocyclettes	0,00%	5/18/2012
	Autocaravanes	0,00%	5/18/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	5/18/2012
Perth Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	0,00%	6/4/2012
Portage la Prairie Mutual Insurance Company (The)	Véhicules de tourisme	-11,15%	8/16/2012
	Commerciaux	-8,72%	11/9/2012
	Véhicules tout terrain	-8,94%	11/28/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	11/28/2012
	Motocyclettes	en attendant	11/28/2012
	Autocaravanes	2,96%	11/28/2012
	Véhicules d'hiver	0,08%	11/28/2012
Primum Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	-3,67%	9/14/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	8/10/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	8/10/2012
	Motocyclettes	0,00%	8/10/2012
	Autocaravanes	0,00%	5/9/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	8/10/2012
Promutuel des Riverains	Véhicules de tourisme	-17,89%	2/15/2012
	Commerciaux	-10,69%	4/27/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	4/27/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	4/27/2012
	Motocyclettes	-3,17%	1/27/2012
	Autocaravanes	0,00%	4/27/2012
	Véhicules d'hiver	-52,77%	4/27/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
Promutuel Gaspésie-les Iles	Véhicules de tourisme	-17,23%	2/15/2012
	Commerciaux	-12,10%	4/27/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	4/27/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	4/27/2012
	Motocyclettes	-3,01%	1/27/2012
	Autocaravanes	0,00%	4/27/2012
	Véhicules d'hiver	-50,05%	4/27/2012
Protective Insurance Company	Véhicules de tourisme	en attendant	9/15/2012
	Commerciaux	- 5,69%	9/4/2012
	Interurbains	- 2,82%	9/4/2012
Compagnie d'Assurance Générale RBC	Véhicules de tourisme	en attendant	9/15/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	4/27/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	4/27/2012
	Motocyclettes	0,00%	4/27/2012
	Autocaravanes	0,00%	4/27/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	4/27/2012
RBC Insurance Company	Véhicules de tourisme	en attendant	9/15/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	4/27/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	4/27/2012
	Motocyclettes	0,00%	4/27/2012
	Autocaravanes	0,00%	4/27/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	4/27/2012
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Véhicules de tourisme	- 6,20%	9/15/2012
	Commerciaux	- 3,89%	3/14/2012
	Interurbains	0,00%	3/14/2012
	Antiques	0,00%	4/2/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	4/2/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	4/2/2012
	Motocyclettes	0,00%	4/2/2012
	Autocaravanes	0,70%	4/2/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	4/2/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
Scottish & York Insurance Company Limited	Véhicules de tourisme	0,00%	9/15/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	6/22/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	6/22/2012
	Motocyclettes	0,00%	6/22/2012
	Autocaravanes	0,00%	6/22/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	6/22/2012
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	- 3,44%	9/14/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	8/10/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	8/10/2012
	Motocyclettes	0,00%	8/10/2012
	Autocaravanes	0,00%	5/9/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	8/10/2012
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Véhicules de tourisme	-13,59%	1/27/2012
	Commerciaux	-12,59%	3/22/2012
	Interurbains	- 6,32%	3/22/2012
	Ambulances	0,00%	4/27/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	4/27/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	4/27/2012
	Motocyclettes	0,00%	3/22/2012
	Taxie	0,00%	3/22/2012
	Autocaravanes	0,00%	4/27/2012
	L'autre usage personnelle	0,00%	4/27/2012
	L'autre usage public	0,00%	4/27/2012
	Autobus privés	0,00%	4/27/2012
	Autobus publics	0,00%	4/27/2012
	Autobus scolaire	0,00%	4/27/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	4/27/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan A	Véhicules de tourisme	- 2,20%	8/13/2012
	Commerciaux	0,00%	4/27/2012
	Commerciaux	0,00%	11/13/2012
	Interurbains	0,00%	4/27/2012
	Interurbains	0,00%	11/13/2012
	Antiques	0,00%	5/9/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	5/9/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	5/9/2012
	Motocyclettes	0,00%	5/9/2012
	Motocyclettes	0,00%	8/16/2012
	Autocaravanes	0,00%	5/9/2012
	Autocaravanes	2,89%	8/16/2012
	L'autre usage personnelle	0,00%	5/9/2012
	Autobus scolaire	0,00%	4/27/2012
	Autobus scolaire	0,00%	11/13/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	5/9/2012
State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan B	Véhicules de tourisme	- 1,60%	8/13/2012
	Commerciaux	0,00%	4/27/2012
	Commerciaux	2,60%	11/13/2012
	Interurbains	0,00%	4/27/2012
	Interurbains	0,00%	11/13/2012
	Antiques	0,00%	5/9/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	5/9/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	5/9/2012
	Motocyclettes	0,00%	5/9/2012
	Motocyclettes	1,20%	8/16/2012
	Autocaravanes	0,00%	5/9/2012
	Autocaravanes	2,80%	8/16/2012
	L'autre usage personnelle	0,00%	5/9/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	5/9/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules de tourisme	- 3,72%	9/15/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	8/10/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	8/10/2012
	Motocyclettes	0,00%	8/10/2012
	Autocaravanes	0,00%	5/9/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	8/10/2012
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Véhicules de tourisme	0,00%	1/31/2012
	Commerciaux	0,00%	6/15/2012
	Interurbains	0,00%	6/20/2012
	Ambulances	0,00%	8/7/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	9/7/2012
	Antiques	0,00%	9/7/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	9/7/2012
	Autocaravanes	0,00%	9/7/2012
	Motocyclettes	0,00%	9/7/2012
	Autobus privés	0,00%	8/7/2012
	Autobus publics	0,00%	8/7/2012
	Autobus scolaire	0,00%	8/7/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	9/7/2012
	Taxie	0,00%	6/15/2012
	Compagnie d'Assurance Traders Générale	Véhicules de tourisme	- 5,32%
Véhicules tout terrain		0,00%	3/7/2012
Autocaravanes détachables		0,00%	3/7/2012
Motocyclettes		0,00%	3/7/2012
Autocaravanes		0,00%	3/7/2012
Véhicules d'hiver		0,00%	3/7/2012
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicules de tourisme	- 2,33%	9/15/2012
	Antiques	0,00%	9/15/2012
	Véhicules tout terrain	-18,62%	4/24/2012
	Autocaravanes détachables	- 6,66%	4/24/2012
	Motocyclettes	-14,01%	4/24/2012
	Autocaravanes	0,00%	9/15/2012
	Véhicules d'hiver	- 4,77%	4/24/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
Unifund Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	0,00%	8/29/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	7/26/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	7/26/2012
	Motocyclettes	0,00%	7/26/2012
	Autocaravanes	0,00%	7/26/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	7/26/2012
United General Insurance Corporation	Véhicules de tourisme	- 2,40%	9/6/2012
	Commerciaux	0,00%	5/28/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	5/28/2012
	Motocyclettes	0,00%	5/28/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	5/28/2012
Waterloo Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	- 3,90%	9/15/2012
	Antiques	0,00%	5/25/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	5/25/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	5/25/2012
	Motocyclettes	0,00%	5/25/2012
	Autocaravanes	0,00%	5/25/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	5/25/2012
Wawanesa Mutual Insurance Company (The)	Véhicules de tourisme	0,00%	9/13/2012
	Commerciaux	0,00%	4/27/2012
	Véhicules tout terrain	0,00%	4/16/2012
	Autocaravanes détachables	0,00%	4/16/2012
	Motocyclettes	0,00%	4/13/2012
	Véhicules d'hiver	0,00%	4/16/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
XL Insurance Company Limited	Véhicules de tourisme	-14,09%	8/20/2012
	Commerciaux	- 5,69%	8/22/2012
	Interurbains	- 2,82%	8/20/2012
	Ambulances	- 2,14%	8/20/2012
	Véhicules tout terrain	- 1,37%	8/21/2012
	Motocyclettes	- 2,62%	8/20/2012
	Autocaravanes	12,34%	8/21/2012
	Autobus privés	- 2,22%	8/21/2012
	Autobus publics	- 2,22%	8/21/2012
	Autobus scolaire	- 2,22%	8/21/2012
	Véhicules d'hiver	- 1,83%	8/21/2012
	Taxie	- 2,72%	8/21/2012
Compagnie d'Assurance Zenith	Véhicules de tourisme	- 2,97%	1/31/2012
	Antiques	0,00%	9/7/2012
	Véhicules tout terrain	- 0,07%	9/7/2012
	Autocaravanes détachables	-28,95%	9/7/2012
	Motocyclettes	- 7,38%	9/7/2012
	Autocaravanes	- 4,74%	9/7/2012
	Véhicules d'hiver	- 7,79%	9/7/2012

Tarifs des dépôts (autres)

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	4/13/2012
	Véhicules de tourisme	Dépôt d'avenant	8/23/2012
	Autocaravanes	Dépôt d'avenant	8/23/2012
	Autocaravanes détachables	Dépôt d'avenant	8/23/2012
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	8/21/2012
	Commerciaux	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	10/15/2012
	Ambulances	Changements aux règles tarifaires	8/24/2012
	Taxie	Changements aux règles tarifaires	8/24/2012
	Autobus scolaire	Changements aux règles tarifaires	8/24/2012
	Autobus privés	Changements aux règles tarifaires	8/24/2012
	Autobus publics	Changements aux règles tarifaires	8/24/2012
CAA Insurance Company (Ontario)	Véhicules de tourisme	Changements aux règles tarifaires	10/20/2012
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Véhicules de tourisme	Changements aux règles tarifaires	3/23/2012
Échelon Compagnie d'Assurance Générale	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	5/28/2012
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	4/20/2012
	Commerciaux	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	5/28/2012
Compagnie d'Assurances Elite	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	8/21/2012
Facility Association	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	11/30/2012
	Commerciaux	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	12/3/2012
	Commerciaux	Changements aux règles de souscription	4/26/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	5/4/2012
	Véhicules de tourisme	Changements aux règles tarifaires	10/25/2012
La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada	Commerciaux	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	6/4/2012
Intact Compagnie d'Assurance	Commerciaux	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	10/12/2012
Northbridge General Insurance Corporation	Interurbains	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	10/3/2012
	Commerciaux	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	10/3/2012
Northbridge Personal Insurance Corporation	Interurbains	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	10/3/2012
	Commerciaux	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	10/3/2012
Pafco Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	4/13/2012
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	4/13/2012
Perth Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	4/20/2012
Portage la Prairie Mutual Insurance Company (The)	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	12/21/2012
Primum Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	3/22/2012
Promutuel des Riverains	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	5/17/2012
Promutuel Gaspésie-les Iles	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	5/17/2012
Compagnie d'Assurance Générale RBC	Véhicules divers	Changements aux règles de souscription	11/15/2012
RBC Insurance Company	Véhicules divers	Changements aux règles de souscription	11/15/2012
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Commerciaux	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	8/21/2012
	Interurbains	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	8/21/2012
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	3/22/2012

COMPAGNIES D'ASSURANCE	CLASSIFICATION	CHANGEMENT	DATE DE DÉPÔT
State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan A	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	2/29/2012
	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	11/30/2012
State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan B	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	2/29/2012
	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	11/30/2012
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	3/22/2012
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Interurbains	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	10/3/2012
	Commerciaux	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	10/3/2012
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	8/21/2012
Unifund Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	5/30/2012
Waterloo Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	4/20/2012
Wawanesa Mutual Insurance Company (The)	Véhicules de tourisme	Mises à jour des tables de groupes tarifaires	7/4/2012
	Véhicules de tourisme	Dépôt d'avenant	1/25/2012



ANNEXE B
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
DE L'EXERCICE FINANCIER 2011-2012
(AU 31 MARS 2012)



États financiers de la

**Commission des assurances
du Nouveau-Brunswick**

Le 31 mars 2012

Peter G. Gaulton
Comptable agréé

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

États financiers

Pour l'année fiscale terminant le 31 mars 2012

Table des matières:

Rapport du vérificateur	1
États financiers	
État de la situation financière	2
État des résultats d'exploitation et actif net.....	3
État de flux de trésorerie	4
Notes accompagnant les états financiers.....	5 - 9

Peter G. Gaulton Professional Corporation
 Comptable agréé
 74 rue Adelaide
 Saint John (N.-B.)
 E2K 1W5

Bureau: 506-634-7393
 Téléc.: 506-652-8618

Maison: 506-634-7609
 Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et actif net l'état de la flux de trésorerie pour la période terminée, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conformais aux règles de déontologie et que je planifiais et réalisais l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenu sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les secteur public.

Le 27 juin 2012
 Saint John, Nouveau-Brunswick


 Comptable agréé

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière
En date du 31 mars 2012

	2012	2011
Actif Financier		
À court terme:		
Encaisse	1 599 696 \$	1 704 992 \$
Comptes débiteurs	10 890	20 671
Taxe de vente harmonisée récupérable	81 056	98 799
	<u>1 691 642</u>	<u>1 824 462</u>
Passif Financier		
À court terme:		
Comptes créditeurs et charges à payer	222 595	207 817
Déductions des employés à payer	4 538	5 699
Évaluations reportées (note 7)	1 610 381	1 844 872
	<u>1 837 514</u>	<u>2 058 388</u>
Actif(Passif) Financier Net	<u>(145 872)</u>	<u>(233 926)</u>
Actif Non Financier		
Propriété, usine et équipement (note 4)	565 652	564 148
Moins: amortissement cumulé	(431 485)	(336 181)
	<u>134 167</u>	<u>227 967</u>
Charges payées d'avance	11 705	5 959
	<u>145,872</u>	<u>233,926</u>
Excédent Accumulé	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Voir les notes accompagnant les états financiers

Approuvé par la Commission:


 _____ Président


 _____ Vice-président

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et actif net
Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2012

	2012	2011
Rentrées de fonds		
Évaluations	2 151 760 \$	2 000 739 \$
Intérêts	7 134	3 302
D'autre	337	356
	2 159 231	2 004 397
Débours opérants		
Salaires et avantages sociaux et autres frais dévolus aux employés	679 402	582 954
Intérêt et frais bancaires	1 658	1 781
Loyer	128 242	126 308
Amortissement de l'exercice	98 101	102 152
Frais de bureau	20 040	24 513
Vérification et comptable	14 100	14 850
Projet d'amélioration des systèmes	34 220	21 652
Formation et éducation	35 958	56 572
Télécommunications	25 845	23 565
Location d'équipements	5 959	7 638
Communications et campagne de sensibilisation du public	9 062	15 479
Réunions et conférences	10 892	14 449
Assurance	1 491	1 474
Soutien à la TI	1 599	15 519
	1 066 569	1 008 906
Débours régulateurs		
Compensation de la Commission-	106 145	96 247
Formation et éducation des membres de la Commission	28 025	29 822
Réunions et conférences des membres de la Commission	12 182	4 293
Frais de déplacement	8 157	10 806
Publicité	475	8 783
Services d'actuariat	656 814	591 870
Biens de location	46 066	15 942
Légal	234 798	237 728
	1 092 662	995 491
Net de rentrées de fonds et de débours	NÉANT	NÉANT
Actif net, début de l'exercice	NÉANT	NÉANT
Actif net, fin de l'exercice	NÉANT \$	NÉANT \$

Voir les notes accompagnant les états financiers

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de flux de trésorerie

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2012

	2012	2011
Flux de trésorerie provenant de (utilisé au cours de):		
Opérations		
Excédent des rentrées sur les débours	- \$	- \$
Éléments ne comportant pas une charge décaissée		
Amortissement de l'exercice	98 101	102 152
	98 101	102 152
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	9 781	(2 389)
Baisse (hausse) des intérêts courus à recevoir	-	444
Baisse (hausse) de TVH récupérable	17 743	(10 804)
Baisse (hausse) des charges payées d'avance	(5 746)	(2 306)
Hausse (baisse) des comptes créditeurs	14 778	(6 239)
Hausse (baisse) des déductions des employés à payer	(1 162)	2 165
Hausse (baisse) du produit comptabilisé d'avance	(234 492)	(287 165)
	(100 997)	(204 142)
Activités d'investissement		
Achat d'équipement de bureau	(4 299)	(77 806)
Remboursement de CPG	-	1 500 444
	(4 299)	1 422 638
Hausse (baisse) d'encaisse	(105 296)	1 218 496
Encaisse, début d'année	1 704 992	486 496
Encaisse, fin d'année	1 599 696 \$	1 704 992 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2012

1. But de l'organisme

Entrée en vigueur le 15 octobre 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick assume depuis ce temps ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1^{er} octobre 2004.

La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurances.

2. Adoption des principes comptables du secteur public par la Commission

En vigueur à compter du 1^{er} avril 2011, la Commission a adopté les exigences contenues dans le manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) – le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, choisissant d'adopter les normes comptables du secteur public pour les organisations gouvernementales. Voici les premiers énoncés à avoir été préparés en conformité avec ces normes comptables, lesquels ont été appliqués rétroactivement. Les conventions comptables prévues dans l'importante note sur les conventions comptables ci-après ont été appliquées en préparant le bilan financier pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

La Commission a publié son bilan financier pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 en utilisant les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif. L'adoption des normes comptables du secteur public n'a eu aucun impact sur les actifs, les passifs et actifs nets de la Commission déclarés auparavant et, en conséquence, aucun redressement n'a été inscrit dans le bilan comparatif, l'état des résultats, l'état de l'actif net et l'état des flux de trésorerie. Certaines divulgations incluses par la Commission dans ce bilan financier reflètent l'obligation d'information des normes comptables du secteur public.

3. Principales conventions comptables

(a) Classification des actifs:

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financier de activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financier sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existant mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance.

(b) Méthode comptable:

La Commission suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré.(note 7)

(c) Propriété, usine et équipement:

Propriété, usine et équipement sont inscrits au prix coûtant. L'amortissement est calculé en ligne droite sur 5 ans sur tous les actifs sauf pour l'équipement à contrat de location-acquisition. L'équipement à contrat de location-acquisition est amorti sur une base annuelle d'un montant égal au principal des remboursements de la dette à long terme.

(d) Instruments financiers:

Les instruments financiers de la Commission consistent en liquidités, CPG, comptes débiteurs, intérêts courus à recevoir, et comptes créditeurs et charges à payer. La valeur comptable des instruments financiers s'apparente à leur juste valeur à cause de leur nature ou leur possibilité de liquidation rapide. C'est l'opinion du conseil d'administration que la Commission n'est pas exposée à des taux d'intérêt, risques de change ou de crédit importants découlant de ces instruments financiers (note 10).

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers
Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2012

4. Propriété, usine et équipement

	2012		2011	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Matériel informatique	150 498 \$	139 212 \$	11 286 \$	41 385 \$
Logiciels informatiques	112 351	72 559	39 792	58 533
Systèmes logiciel	183 190	109 914	73 276	109 914
Véhicule	28 160	19 108	9 052	15 422
Améliorations locatives	4,017	3,256	761	1,228
Mobilier et agencements	87 435	87 435	-	1 485
	565 651 \$	431 484 \$	134 167 \$	227 967 \$

5. Avantages sociaux futurs des employés

Régime de retraite:

La Commission et ses employées participent à un régime de retraite à prestation contributive administré par la province du Nouveau-Brunswick et la Loi sur la pension de la fonction publique. Le régime fournit des pensions aux employé(e)s du gouvernement provincial et certaines sociétés et organismes d'État basées sur les états de service et le salaire moyen des cinq meilleures années successives. Les frais pour ce régime de retraite sont équivalents à la contribution annuelle de 49 203 \$ (41 194 \$ en 2011). Tout manque à gagner dans le financement de ce régime est garanti par la province du Nouveau-Brunswick, laquelle parraine ce régime.

6. Engagements

La Commission a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 5 ans débutant au 1^{er} janvier 2005. En 2007, la Commission a renégocié son bail pour inclure de l'espace à bureaux additionnel et a prolongé la durée du bail pour une période additionnelle de 6 ans. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1^{er} avril 2012 - 31 décembre 2015: 118 344 \$

La Commission a négocié plusieurs contrats de location-exploitation pour son matériel informatique ainsi qu'un photocopieur. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit :

1^{er} avril 2012 - 31 mars 2013: 5 512 \$

7. Évaluations reportées et capitale management

Les dépenses de la Commission sont financées à 100 p. par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance sur l'exercice financier à venir, la Commission prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en se basant sur sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de chaque exercice financier.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2012

8. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période visée. De par leur nature, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

9. Opérations entre personnes apparentées

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick est en relation avec tous les ministères, organismes et corporations de la Couronne du Nouveau-Brunswick en vertu du contrôle commun.

10. Instruments financiers

En conformité avec l'article PS3450, Financial Instruments - Recognition and Measurement, les instruments financiers sont mesurés leur juste valeur marchande, leur juste coût ou leur juste coût amorti. Un organisme gouvernemental reconnaît un actif financier ou un passif financier lorsqu'il devient partie au dit actif ou passif.

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Commission sont évalués comme suit:

Instruments financier	Évaluation
Trésoreries	Juste valeur
Comptes débiteurs	Coût après amortissement
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement

Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et, par la suite, à leur coût après amortissement avec la comptabilisation des gains et des pertes dans l'état des résultats et les surplus dans la période au cours de laquelle le gain ou la perte se produit.

La valeur juste d'instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant estimatif que la Commission recevrait ou débourserait lors du règlement d'un actif ou d'un passif financier à la date de clôture.

Les justes valeurs de la trésorerie, des comptes débiteurs, des placements, des comptes fournisseurs et des charges à payer correspondent approximativement à leurs valeurs comptables en raison de la nature ou des possibilités de liquidation rapide de ces instruments.

Gestion des risques

La Commission gère son exposition aux risques associés à ses instruments financiers qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur sa performance opérationnelle et financière. L'objectif de cette démarche est de réduire la volatilité des flux trésorerie et des résultats. La direction surveille l'évolution de son exposition aux risques de façon régulière. La Commission n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de la gestion des risques.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers
Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2012

10. Instruments financiers (continué)

Les instruments financiers de la Commission et la nature des risques aux quels ils peuvent être exposés sont les suivants:

Instruments financiers	Crédit	Liquidité	Risques		
			Change	Taux d'interet	Autre prix
Évalués au coût et coût après amortissement:					
Comptes débiteurs	X				
Comptes créditeurs et charges à payer		X			
Évalués à la juste valeur:					
Trésorerie - dépôts	X			X	

Risque de crédit

La Commission est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transaction avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économique.

Exposition maximale de la Commission au risque de crédit au 31 mars 2012:

Trésorerie	1 599 696 \$
Comptes débiteurs	10 890
	<u>1 610 586 \$</u>

Trésorerie et placements: le risque de crédit associé à la trésorerie et placements est essentiellement réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres de comptes débiteurs des entités suivantes: gouvernements et grandes institutions financières ayant reçu une cote catégorie investissement d'une agence de notation réputée, et/ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs de titres qui sont admissibles à titre de placements, conformément à la politique de placement de la Commission.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la nature des transactions effectuées entre la Commission et les compagnies d'assurance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Commission ne soit pas en mesure de liquider ses actifs au moment opportun à un prix raisonnable.

La Commission respecte ses exigences en matière de liquidité en surveillant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie. La Commission détient des placements pouvant être facilement transformés en trésorerie auxquels elle pourrait recourir en cas de fluctuations temporaires des besoins de trésorerie. De plus, la Commission évalue par anticipation la situation des compagnies d'assurance à l'avance, à la fin de l'exercice financier, afin de maintenir la liquidité.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2012

10. Instruments financiers (continué)

Risque de marché

La Commission est exposée au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché significatif auquel la Commission est exposée est le risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Commission est attribuable à ses actifs portant intérêt.

11. Liquidités

Les liquidités incluent l'encaisse en banque et les investissements temporaires d'une durée d'un an ou moins.